



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

perspectives

Question écrite n° 33043

Texte de la question

M. Florent Boudié attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les assises de l'audiovisuel qui se sont tenues à Paris le 5 juin 2013. À l'occasion de cette journée de travail, plusieurs tables rondes ont permis aux acteurs de l'audiovisuel de réfléchir ensemble à l'avenir de l'audiovisuel en France. La seconde table ronde portait sur l'avenir de la diffusion hertzienne de la télévision. Il lui demande quel bilan elle fait de ce temps de travail.

Texte de la réponse

Les Assises de l'audiovisuel, qui se sont tenues le 5 juin 2013, ont permis d'aborder les principaux défis pour le secteur de l'audiovisuel : la régulation de l'audiovisuel à l'heure d'Internet, le futur de la diffusion hertzienne terrestre de la télévision, et les nouveaux enjeux du financement de la création audiovisuelle et des services de télévision. Cette journée avait pour objectif de définir le projet du Gouvernement et de l'ensemble des acteurs pour le développement du secteur audiovisuel. La seconde table ronde de la journée, intitulée « Quelle TNT pour demain ? », portait sur l'avenir de la télévision numérique terrestre (TNT). Elle a réuni des représentants d'acteurs impliqués dans le succès de la TNT : un membre du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), des représentants de plusieurs éditeurs de chaînes de télévision (France Télévisions, NRJ et M6), le représentant d'un opérateur de réseau de diffusion (TDF) et le représentant d'un fabricant d'équipements de réception de la télévision (Sony) ; mais aussi le représentant d'un opérateur de télécommunications (Orange) ainsi qu'un membre de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP). Les débats ont permis de constater que l'ensemble des acteurs sont attachés à préserver l'attractivité de la TNT, la « télévision pour tous » qui constitue l'offre de services de référence, universelle et gratuite, à l'accès anonyme, socle du financement de la création audiovisuelle et de diffusion en France. L'avenir de la TNT passe nécessairement par sa modernisation au bénéfice du téléspectateur, qui ne peut être envisagée sans tirer parti des avancées offertes par les évolutions technologiques : la généralisation de la haute définition, qui deviendra à terme le format de référence de la télévision, est à cet égard une évolution essentielle, attendue par les téléspectateurs. La migration vers des normes de diffusion et de compression plus efficaces est également indispensable afin de faire bénéficier, à terme, les téléspectateurs de services toujours plus innovants et adaptés aux évolutions, notamment en matière de ultra haute définition. Dans ce contexte, le ministère de la culture et de la communication veillera à ce que les prochaines décisions de modification de la répartition de la ressource spectrale entre audiovisuel et télécoms ménagent pleinement cette capacité d'évolution et de modernisation de la TNT, et ne soient prises au détriment ni de la création, ni du secteur audiovisuel, ni du téléspectateur.

Données clés

Auteur : [M. Florent Boudié](#)

Circonscription : Gironde (10^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33043

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juillet 2013](#), page 7648

Réponse publiée au JO le : [1er octobre 2013](#), page 10335